

Sommaire

Edito
(p.1)

Sport Français
(p.1)

Temps partiel
(p.2)

Les comités...
(p.2)

L. Delsuquet
(p.2)

Flash'Actus
(p.2)

Le CEE
(p.3)

CRIB / Sportif du mois
(p. 3)



CHAMPIONNAT DE FRANCE
SPORT ADAPTÉ

BASKET
AGEN / BOÉ

DU 6 AU 8 JUIN 2014

à Bon-Encontre, Castelculier, Foulayronnes,
Layrac, Le Passage d'Agen

Centre Omnisports Jacques Clouché

Entrée gratuite

Nouveau départ pour le sport Français

A l'invitation de Denis MASSEGLIA, Président du Comité National Olympique et Sportif Français, la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, s'est exprimée le 23 avril dernier devant le Conseil d'administration du CNOFS.

A cette occasion, elle a présenté son projet intitulé « Un nouveau départ pour le sport français », avec quatre priorités :

- Donner toute sa place au sport comme un outil éducatif
- Faire du sport un outil de promotion de la santé publique
- Résorber les inégalités d'accès à la pratique sportive
- Faire du sport un outil de rayonnement international et de développement économique

La ministre souhaite que la méthode de travail soit basée sur la concertation, le respect mutuel et le fairplay. La cohésion entre le mouvement sportif et le ministère des sports est la clé de la réussite pour le sport français.

A l'issue de ce discours, la ministre et le Président du CNOFS ont signé la convention pluriannuelle 2014-2016 liant l'Etat et le CNOFS

(source : www.sports.gouv.fr)

Louison Delsuquet – Licence STAPS en stage au CDOS 47



Je suis actuellement en 3^{ème} année de licence STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) spécialité management des organisations sportives, à l'université de Bordeaux.

J'effectue mon stage de fin d'étude au CDOS 47 pour une durée de 6 semaines.

Au cours de mon stage, je m'intéresse à la mise en place d'une CDESI (Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature) dans le Lot-et-Garonne.

Ce dispositif est déjà présent dans les autres départements Aquitains. Je m'intéresse à son intérêt pour le mouvement sportif Lot-et-Garonnais et pour les collectivités territoriales.

Par ailleurs, mon stage me permet de côtoyer au quotidien les activités et les missions dévolues au CDOS visant l'organisation, la gestion et le développement du sport sous toutes ses expressions dans le Lot-et-Garonne à travers ses 50 comités.

Les Comités...

Le CD Course d'orientation

Président : Eric Lorenzatti

Adresse : Maison des Sports
997-A, avenue Jean Bru
47000 Agen

Missions :

Le Comité Départemental de Course d'Orientation 47 (CDCO 47), organisme déconcentré de la FFCO a pour objet :

1 - D'encourager, de promouvoir, d'orienter, de développer, d'animer, d'enseigner, de former, d'encadrer, de coordonner, d'organiser la pratique des disciplines sportives de déplacement sous toutes ses formes non motorisées utilisant les techniques d'orientation, conformément aux règlements de la Fédération Internationale et de la Fédération Française de Course d'Orientation.

2 - De faire appliquer les règles techniques d'encadrement, de sécurité et d'organisation des compétitions.

3 - De développer, en particulier dans la jeunesse, le goût et la pratique des activités de course d'orientation, de participer au contrôle de leur enseignement, de régir et organiser les sports et les compétitions de course d'orientation.

5 - De proposer et de participer à l'élaboration des règles de formation de l'encadrement et de la pratique de la course d'orientation.

6 - De collaborer dans son domaine et par ses compétences aux actions des pouvoirs publics.

7 - De délivrer les titres départementaux.

8 - Etre l'interlocuteur privilégié des partenaires territoriaux départementaux vis à vis des clubs

Créer son association : Immatriculation

Pour être identifiée par les acteurs institutionnels ou privés, l'association doit s'enregistrer auprès de différents organismes et posséder un certain nombre de numéros d'immatriculation. Cet enregistrement est indispensable pour des formalités relatives à l'embauche, l'obtention de subventions etc...

Numéro RNA

Lors de la déclaration de création en préfecture, le greffe des associations procède à son inscription dans le Répertoire National des Associations (RNA), anciennement répertoire WALDEC (Web des Associations Librement Déclarées).

Cette première inscription donne lieu à une première immatriculation sous la forme d'un numéro RNA composé d'un W suivi de 9 chiffres.

Numéro d'agrément

Après un nombre minimal d'années d'existence, l'association peut disposer d'un agrément ministériel.

Où s'adresser :

- Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA)
- Greffe des associations, pour connaître son immatriculation RNA
- URSSAF, pour demander une immatriculation comme association employeur,
- Direction régionale de l'Insee pour l'attribution des numéros SIREN et SIRET

Dans la prochaine édition : les numéros SIREN, SIRET, Code APE ou NAF

Flash'Actu

- **Semaine du handicap à Marmande** – Atelier handisports les 21 et 22/05/14
- **Rugby** : Fête départementale des écoles de rugby le 24 mai 2014 à Fumel
- **Athlétisme** : Championnat départemental individuel Benjamins/Minimes le 25 mai 2014 à Agen
- **Triathlon de Layrac** – 25 mai 2014 à Layrac
- **Cyclotourisme** : Concentration nationale –29 au 31 mai 2014 à Agen
- **Sport Adapté** : Championnat de France de Basket – 5 au 8 juin 2014 à Boé
- **Athlétisme** : Trail des Côteaux – 7 juin 2014 à 15h30 à Montpezat d'Agenais
- **Judo** : Stage jujitsu – 1^{er} juin 2014 de 9h à 12h à Sainte Livrade sur Lot

Le contrat d'engagement éducatif (CEE) – 3^{ème} partie

Les régime du CEE

Le CEE bénéficie d'un régime dérogatoire aux dispositions du code du travail relatives à la durée du travail et aux salaires minimaux (article L.432-2 du CASF). Par exemple, sont exclues, dans le cadre d'un CEE, les dispositions relatives au SMIC et à la rémunération mensuelle minimale. De même, le salarié ne bénéficie pas du régime relatif aux heures supplémentaires (ni majoration, ni heures de repos compensateur).

Concernant les modalités de rupture du CEE, celles-ci sont globalement calquées sur le régime du contrat de travail à durée déterminée. En effet, le contrat d'engagement éducatif ne peut être rompu à l'initiative de l'organisme employeur, avant l'échéance du terme, que pour force majeure, faute grave du cocontractant ou impossibilité pour celui-ci de continuer à exercer ses fonctions.

(source : Fédération Nationale Profession Sport Loisirs)

Le coin du CRIB

Les formations à venir : 1^{er} semestre 2014

Ligue de l'enseignement / DDCSPP 47

La conduite de réunions, les AG, les CA :

L'organisation d'une manifestation :

Les activités de l'association et la fiscalité :

ASSO 47

Loto, vide-grenier, kermesse, vos obligations : Mercredi 9 avril 2014 à Nérac

Réglementation et animation d'une Assemblée Générale : Jeudi 10 avril 2014 à Agen

CDOS 47

Formation PSC 1 : sur demande

Rédiger son projet associatif : sur demande

Demande de subvention CNDS : sur demande

Accompagnement VAE : sur demande

DLA

Si vous souhaitez réaliser un accompagnement

DLA, contactez Sophie BRUNEAU

aux coordonnées suivantes :

dla47@creer.fr / 05 53 66 20 50